

# **La Cour constitutionnelle organise une cérémonie à l'occasion du 71e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération**

La présidente de la Cour constitutionnelle, M. Leïla Aslaoui, a présidé, le 02 novembre 2025, une cérémonie à l'occasion du 71e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération, au cours de laquelle l'importance de cet événement historique ayant consacré la souveraineté nationale a été mise en avant.

Lors de cette cérémonie, organisée au siège de la Cour constitutionnelle, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Abdelmalek Tacherift, et de représentants des différents corps de sécurité, l'accent a été mis sur l'importance de la Révolution du 1er Novembre 1954 dans « la consécration du principe de la souveraineté de la décision nationale comme droit fondamental du peuple algérien à disposer de lui-même, un principe que l'Etat algérien a placé au cœur de ses textes fondateurs et qui sert de fil conducteur de sa politique intérieure et extérieure ».

L'organisation de cette cérémonie, qui s'inscrit dans le cadre de « la fidélité à la mémoire nationale » et de « la reconnaissance aux sacrifices des valeureux martyrs et de leurs compagnons de lutte », coïncide avec le 5e anniversaire de la révision de la Constitution, adoptée par référendum le 1er novembre 2020, et dans le préambule de laquelle il est indiqué que le 1er Novembre 1954 ainsi que sa proclamation fondatrice auront été « les clés de son destin et l'aboutissement d'une longue résistance aux agressions ».

A cette occasion, qui a vu la participation d'étudiants de l'Ecole supérieure de la Gendarmerie nationale, de l'Ecole supérieure militaire d'information et de communication, de la faculté de droit de l'Université d'Alger 2 et de l'Ecole nationale d'administration, une exposition sur la Révolution de libération a été organisée dans le hall de la Cour constitutionnelle, avec la projection d'un documentaire historique sur l'anniversaire du 1er Novembre 1954.

La cérémonie a également été marquée par deux conférences, la première, animée par l'historien et chercheur universitaire Meziane Saidi, a mis en avant la grandeur de la Révolution algérienne, tandis que la seconde, animée par Amar Abbas, membre de la Cour constitutionnelle, a porté sur le renforcement du rôle de la justice constitutionnelle dans la Constitution de 2020 et les différentes étapes de l'évolution de la justice constitutionnelle en Algérie.